

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/089

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 9  
votants : 9

Question N°2

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le neuf décembre deux mille vingt quatre

Présents : M. CERQUEIRA ; D. CHAMBON ; R.DUFOUR ; F. GAILLARD ; R. GRENOUILLET ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; A.RAVET ; F. TOMAS

Excusés (sans procuration) : N. BARNY ; F. CHAEIX ; P. GIBAUD ; C. VIARD

Absent : L. GABETTE ; P. GABORIAU

Secrétaire : D. CHAMBON

## **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR : REMISE EN ÉTAT DE LA CHAUFFERIE – BOIS - DEVIS**

Monsieur le Maire, évoque à l'assemblée délibérante, la nécessité d'effectuer la rénovation partielle des sous stations et de la chaufferie.

Pour rappel, cette chaufferie datant de 15 ans, présente un certain nombre d'anomalies de fonctionnement dû à l'usure et par conséquent, le besoin de faire réaliser des travaux, pour une remise en état.

Le montant total du devis réalisé s'élève à 42115.16€ TTC

Il informe que la commune va faire une demande de subvention qui tient compte du montant HT qui lui s'élève à 35095,97€

Après délibérations, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE DES VOTANTS

**DÉCIDE** de solliciter une subvention pour la rénovation partielle des sous stations et de la chaufferie.

**AUTORISE** le Maire à constituer le dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré à CUSSAC

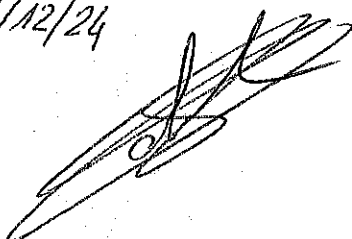
Le 13 Décembre 2024

Le Maire  
Dominique CHAMBON

Affichée le : 16/12/2024

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le 16/12/24  
Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705408-20241213-2024089-DE  
Reçu le 16/12/2024